

Image not found or type unknown



Vente d'un véhicule accidenté avec suivi de VE

Par **saxof2013**, le **24/03/2014** à **19:52**

J'ai vendue mon véhicule il y a un mois à un particulier, aujourd'hui il m'a appeler pour me demander le remboursement sous prétexte que je ne lui es pas dis que le véhicule a été accidenté avec suivi de VE, suis dans mon droit si je refuse de le rembourser, sachant qu'il ne m'a poser aucune question sur la voiture, et que se n'ai même pas lui qui es venu essayer le véhicule avant de l'acheter.

Merci pour vos réponses